



**Présents :**

Mme DEHLINGER Adeline, M. GUTH Jean-Jacques, M. HAAGEN Benoit, Mme KOHLER Astrid, M. LAMBOLEZ Stéphane, Mme MANAKOFAIVA Virginie, Mme PABST Patricia, M. SCHUFFENECKER Bernard, Mme SCHWARZ Stéphanie,

**Procuration(s) :**

Mme KLEIN Laetitia donne pouvoir à Mme DEHLINGER Adeline.  
M. ZUMSTEIN Christophe donne pouvoir à M. HAAGEN Benoit.

**Absent(s)/Excusé(s) :**

Mme KLEIN Laetitia  
M. ZUMSTEIN Christophe

**Secrétaire de séance :** Claudine NAEGEL

**Président de séance :** M. HAAGEN Benoit

**1 - Désignation de la secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Mme Claudine NAEGEL, comme secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**2 - Approbation du procès-verbal du 23/01/2022**

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte rendu de la séance du 23 janvier 2022.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**3 – Vote du Compte Administratif – exercice 2021**

M. le Maire, Benoit HAAGEN projette sur écran, les différents éléments comptables justifiant de l'ensemble des écritures budgétaires et des décisions modificatives intervenues lors de l'exercice écoulé.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire quitte la salle après cette lecture précise, afin que le Conseil Municipal entérine sa décision.

Ainsi, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### **Section de fonctionnement recettes**

Recettes prévues	291 101,98 €
Recettes réalisées	257 695,60 €

#### **Section de fonctionnement dépenses**

Dépenses prévues	291 101,98 €
Dépenses réalisées	264 388,06 €

#### **Section d'investissement recettes**

Recettes prévues	78 641,48 €
Recettes réalisées	65 720,64 €

#### **Section d'investissement dépenses**

Dépenses prévues	78 641,48 €
Dépenses réalisées	65 314,67 €

### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021**

<b>Fonctionnement</b>	<b>6 692,46 € (déficit)</b>
<b>Investissement</b>	<b>405,97 € (excédent)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 6 286,49 € (déficit)</b>

VOTE : Adopté à l'unanimité

Après ce vote, M. le Maire rejoint l'instance afin de participer à la suite des débats.

### **4 – Vote du Compte de Gestion – exercice 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Cernay à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est visé par M. le Maire et certifié pour les montants des titres et mandats émis, en conformité avec ses écritures.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, sachant que ce document est identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal en délibère puis vote à l'unanimité des membres présents.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **5 – Affectation des résultats – exercice 2021**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement 2021	- 45 394,44 €
Un excédent (2020) de clôture de	38 701,98 €
Part affectée à l'investissement exercice 2022	0,00 €
<b>Soit un déficit de fonctionnement cumulé de</b>	<b>-6 692,46 €</b>
Un bénéfice d'investissement 2021	36 747,457€
Un déficit (2020) de clôture de	- 36 341,48 €
<b>Soit un bénéfice d'investissement cumulé 2021 de</b>	<b>405,97 €</b>
<b>TOTAL EN AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 6 286,49 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

### **DECIDE**

à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
comme suit :

<b>Compte 002 Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>6 692,46 €</b>
<b>Compte 001 Bénéfice d'investissement reporté</b>	<b>405,97 €</b>

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **6 – Vote du budget primitif – exercice 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal en détail le projet du budget primitif de l'exercice 2022.

La section de fonctionnement se présente équilibrée en dépenses comme en recettes, avec un montant de 246 306,00 €.

Pour la section d'investissement, l'équilibre financier en dépenses comme en recettes fait apparaître un montant de 55 600,00 €.

Après la présentation complète de ce document détails compris, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le Budget primitif 2022.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **7 – Vote des taux d'imposition 2022**

Afin de procéder à l'équilibre du budget primitif 2022, l'assemblée délibérante décide d'appliquer les taux des taxes directes locales pour ce nouvel exercice 2022, comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	23,69 %
- Taxe foncière (non bâti)	97,08 %

VOTE : Adopté à l'unanimité.

## 8 – Vote des subventions de l'exercice 2022

M. le Maire donne la parole à Mme Virginie MANAKOFAIVA.

Les associations ont été contactées par mail et par courrier pour leur signifier que toute demande de subvention sera dorénavant soumise au dépôt d'un dossier de demande, accompagné de différents renseignements comptable, financier et de fonctionnement.

Plusieurs associations ont déjà effectué le dépôt de leur dossier, mais ce dernier est incomplet. Ainsi, il n'est pas possible, en l'état de déterminer les montants alloués à chaque association.

Pour autant, lors de l'établissement du budget primitif, une ligne d'un montant de 2 200 € a été votée. Seule sa ventilation n'est pas entérinée à ce jour.

## 9 – Divers

Mme MANAKOFAIVA a participé au Conseil d'École durant lequel le dysfonctionnement de l'alarme incendie de l'école lui a été signalé.

M. le Maire lui confirme ce dysfonctionnement du boîtier, d'ores et déjà pris en charge pour sa rapide résolution.

En l'absence de remarques complémentaires, le Maire clôt la séance à 12h30.

Fait à RAMMERSMATT  
Le Maire,



*Maar B*